



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

4^{eme} trimestre de l'année 2019

Actes publiés au siège
du Parc naturel régional de Chartreuse

SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NEANT

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 06/12/2019

28 Sortie de bien

29 Chèques cadeaux personnel

30 Indemnités de gestion versées au receveur syndical

31 Projet de création de panneaux de sensibilisation au respect des prairies dans le cadre du PPT Chartreuse

32 Groupement de commandes pour le projet de coopération LEADER « Médiation en alpage »

33 Convention de partenariat entre le Parc et la LPO Auvergne Rhône Alpes pour la prise en compte de la faune dans les sports de nature / projet Biodiv'sports

34 Convention de partenariat entre le Parc, le lycée horticole de Saint-Ismier (EPLEFPA) et l'exploitation du lycée

35 Reconduction de la convention de gestion pour les sites Natura 2000 isérois pour 2020-2022

36 Aides aux sportifs 2020

37 Aides à manifestations 2020

38 Avenant n° 1 à la convention avec Chartreuse Tourisme

39 Convention avec l'Ageden et l'Asder dans le cadre du programme d'action TEPOS 2

40 Animation du Plan Pastoral Territorial porté par le PNR de Chartreuse Année 2020

41 Poste animation « agriculture de proximité »

42 Animation, gestion et fonctionnement LEADER 2020

43 Animation transition énergétique 2020

44 Maison du Parc : lancement de la mise en œuvre du projet

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

20 Rivières sauvage – animation de la démarche et accompagnement de la démarche de concertation sur le Guiers Mort 2019

21 Développer les dynamiques d'économie circulaire

22 Appel à candidature 16.71 « Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2020 »

23 Soutien à la rénovation de l'éclairage public – commune de St Cassin

23' Soutien à la rénovation d'éclairage public – commune de St Cassin

24 Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréaliier et ornemental de Chartreuse – expérimentation 2019

25 Programme opérationnel 2019 relatif aux projets pédagogiques

26 Réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires – 2019/2020

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NEANT

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 06/12/2019

28 Sortie de bien

29 Chèques cadeaux personnel

30 Indemnités de gestion versées au receveur syndical

31 Projet de création de panneaux de sensibilisation au respect des prairies dans le cadre du PPT Chartreuse

32 Groupement de commandes pour le projet de coopération LEADER « Médiation en alpage »

33 Convention de partenariat entre le Parc et la LPO Auvergne Rhône Alpes pour la prise en compte de la faune dans les sports de nature / projet Biodiv'sports

34 Convention de partenariat entre le Parc, le lycée horticole de Saint-Ismier (EPLEFPA) et l'exploitation du lycée

35 Reconduction de la convention de gestion pour les sites Natura 2000 isérois pour 2020-2022

36 Aides aux sportifs 2020

37 Aides à manifestations 2020

38 Avenant n° 1 à la convention avec Chartreuse Tourisme

39 Convention avec l'Ageden et l'Asder dans le cadre du programme d'action TEPOS 2

40 Animation du Plan Pastoral Territorial porté par le PNR de Chartreuse Année 2020

41 Poste animation « agriculture de proximité »

42 Animation, gestion et fonctionnement LEADER 2020

43 Animation transition énergétique 2020

44 Maison du Parc : lancement de la mise en œuvre du projet

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 11 représentants 11 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 18 voix

Délibération n° BS-2019/28

Objet : Sortie de bien

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	LOVERA Jean
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle
	PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
GUIGUE Gilbert	QUAIX Mireille
	SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian à GERIN Anne	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 18
 Exprimés (en voix): 18
 Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Sortie de bien

Le syndicat mixte du Parc de Chartreuse a acquis en 2009 un véhicule de marque PEUGEOT pour un montant de 13 077.67 €.

L'entretien et les réparations nécessaires deviennent trop onéreuses notamment par rapport à la cotation argus du véhicule.

Dans ce contexte, il a donc été décidé de vendre ce véhicule. La vente représente 800 €.

Des écritures comptables sont nécessaires afin de permettre la sortie du véhicule du patrimoine du Parc.

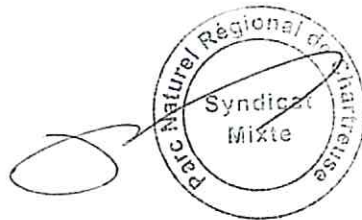
Il est à noter que les opérations d'amortissement de biens ne s'appliquent pas à cette dépense qui a été faite avant le passage à la M14 en 2011.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider cette cession à titre onéreux pour un montant de 800 €,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment les écritures comptables de sortie du bien de l'inventaire.*

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 DEC. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 11 représentants 11 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 18 voix

Délibération n° BS-2019/29

Objet : Chèques cadeaux - Personnel

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	LOVERA Jean
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
GUIGUE Gilbert	QUAIX Mireille SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian à GERIN Anne	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 18
 Exprimés (en voix): 18
 Pour : 17
 Contre : 1 (Brigitte BIENASSIS)
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Chèques cadeaux - Personnel

Depuis 2005, le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse attribue à ses agents des bons d'achat pour Noël.

En 2018, le bureau syndical avait alloué à chaque agent des bons d'achat représentant 165 €.

Il est proposé pour 2019, d'attribuer à l'ensemble des agents stagiaires, apprentis, titulaires et non titulaires travaillant pour le Parc en 2019 au prorata de leur temps de présence des bons d'achats d'un montant maximum de 165 € avec un panachage chèques cadeaux cœur de Chartreuse et chèques cadeaux « classiques », soit 2 chèques cadeaux Cœur de Chartreuse minimum par agent, le reste étant laissé à la discrétion de chacun.

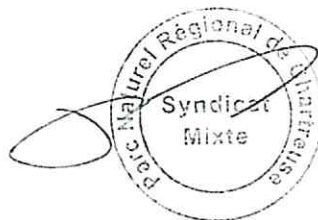
- *Vu la loi 2007-148 relative à la modernisation de la Fonction Publique*
- *Vu la loi 2007-209 relative à la Fonction Publique Territoriale et précisant le rôle de l'employeur public en matière d'action sociale,*
Et au vu des éléments présentés ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'attribuer des bons d'achat d'une valeur de 165 € maximale pour Noël au personnel dans les conditions définies ci-dessus,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder au mandatement des sommes afférentes à cette décision y compris commissions, cotisations et contributions sociales.*

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 DEC. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 11 représentants 11 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 18 voix

Délibération n° BS-2019/30

Objet : Indemnités de gestion versées au receveur syndical

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	LOVERA Jean
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle
	PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
GUIGUE Gilbert	QUAIX Mireille
	SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian à GERIN Anne	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 18
 Exprimés (en voix): 18
 Pour : 17
 Contre : 1 (Alain ROUGIER)
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Indemnités de gestion versées au receveur syndical

La Vice-présidente, en charge de l'administration et des finances rappelle :

- La loi N° 82-213 du 2 mars 1982,
- Le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouées aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

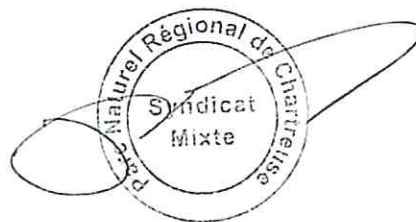
En 2018, le Bureau syndical, par délibération du 19 octobre, avait décidé de reconduire au bénéfice du Receveur Municipal l'indemnité de conseil et de budget.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De demander le concours du Receveur syndical pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16/12/1983,***
- ***D'octroyer au Receveur municipal en poste :***
 - ***l'indemnité de conseil au taux maximum prévu par les textes,***
 - ***l'indemnité de budget, conformément à l'arrêté du 16/12/1983 pour l'exercice 2019.***

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 DEC. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 11 représentants 11 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 18 voix

Délibération n° BS-2019/31

Objet : Projet de création de panneaux de sensibilisation au respect des prairies dans le cadre du PPT Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	LOVERA Jean
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle
	PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
GUIGUE Gilbert	QUAIX Mireille
	SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian à GERIN Anne	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 18
 Exprimés (en voix) : 18
 Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Projet de création de panneaux de sensibilisation au respect des prairies dans le cadre du PPT Chartreuse

Le Parc naturel régional de Chartreuse est un territoire très fréquenté. C'est aussi un espace où le pastoralisme est très présent avec de nombreuses zones pastorales intermédiaires. Fréquemment, les éleveurs font remonter leur désarroi face au non-respect des prairies des zones pastorales intermédiaires, qui ne sont pas considérées comme le garde-manger des troupeaux pour le grand public. Certaines zones très fréquentées et qui centralisent de nombreux départs de randonnée ont été repérées avec les éleveurs et la mission tourisme du Parc.

Le projet consiste donc à réaliser des panneaux de sensibilisation au respect des prairies. Le contenu de ces panneaux sera travaillé avec les éleveurs concernés par ces sites très fréquentés, la mission tourisme, et les communes concernées.

Format des panneaux imaginés : panneau de 110*80cm

OBJECTIFS

- sensibiliser le grand public au respect de l'herbe des zones pastorales intermédiaires
- réduire les conflits d'usage entre agriculture et activités de pleine nature
- accompagner le multi usage sur les zones pastorales intermédiaires
- sensibiliser le public au pastoralisme

COUT ET FINANCEMENT

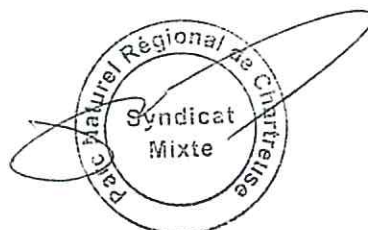
Poste	Coût	Financier	Taux	Montant
Conception graphique et réalisation des panneaux	10 064.00 €	Région Auvergne Rhône Alpes (PPT Chartreuse)	40 %	4 825.60 €
Temps de travail Parc pour élaboration contenu, animation avec les éleveurs des sites très fréquentés, pose, suivi	2 000.00 €	FEADER	40 %	4 825.60 €
		Autofinancement	20 %	2 412.80 €
Total	12 064.00 €	Total		12 064.00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider l'opération décrite ci-dessus ;*
- *De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus ;*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.*

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 DEC. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 12 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 20 voix

Délibération n° BS-2019/32

**Objet : Groupement de commandes pour le projet de coopération LEADER
 « Médiation en alpage »**

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	LOVERA Jean
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle
	PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	QUAIX Mireille
	SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian à GERIN Anne	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 20
 Exprimés (en voix): 20
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Groupement de commandes pour le projet de coopération LEADER « Médiation en alpage »

Les alpages de Chartreuse subissent une fréquentation touristique croissante. Ainsi le multi-usage de ces espaces est de plus en plus important et les conflits arrivent alors parfois entre les différents acteurs utilisateurs de ces zones d'alpages : randonneurs, bergers/éleveurs, ... Ce constat, partagé par plusieurs territoires de montagne français porte à associer leurs efforts pour limiter les risques de conflit.

Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est d'unir les efforts de 3 territoires de montagne (Bauges, Montagne Basque et Chartreuse) pour mettre en commun des outils de communication existants ou à construire sur les réalités du métier de berger et les pratiques pastorales.

Contenu de l'action

Partage d'expériences de médiation et d'outils de sensibilisation grand public : échanges entre acteurs inter-territoires et création d'une plateforme commune des outils transférables. Construction d'un ou plusieurs outils de communication (webvidéos, communication traditionnelle papier...) sur la base d'une stratégie partagée (message / cible / outil) avec des déclinaisons locales.

Plan de financement

Poste	Coût	Financeur	Taux	Montant
Echanges d'expérience : accueil sur Chartreuse et déplacement d'une délégation en Bauges et Montagne Basque	10 222.00 €	LEADER	80 %	18 297.60 €
Capitalisation d'expérience : création d'un outil collaboratif (pris en charge par le PNR Bauges)	0 €	Région Auvergne Rhône Alpes	20 %	4 574.40 €
Stratégie de communication : construction commune et édition d'un outil (25 000 x 33%)	8 25.000 €			
Animation et encadrement par chargé mission pastoralisme	4 400.00 €			
Total	22 872.00 €			22 872.00 €

Pour mener ce projet, il est nécessaire de créer un groupement de commandes entre les trois partenaires du projet pour le recrutement du prestataire qui accompagnera l'élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation.

En application des articles L2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider la mise en place d'un groupement de commandes entre les trois partenaires cités ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération et notamment la convention constitutive du groupement.***

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 12 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 20 voix

Délibération n° BS-2019/33

Objet : Convention de partenariat entre le Parc et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes pour la prise en compte de la faune dans les sports de nature / projet Biodiv'sports

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	LOVERA Jean
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle
	PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	QUAIX Mireille
	SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian à GERIN Anne	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 20
 Exprimés (en voix): 20
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention de partenariat entre le Parc et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes pour la prise en compte de la faune dans les sports de nature / projet Biodiv'sports

La pratique des sports de nature en Auvergne-Rhône-Alpes est fortement présente et en perpétuelle évolution (nouvelles pratiques, nouveaux publics...).

La demande des pratiquants et organisateurs d'activités, en lien avec les sports de nature, de comprendre les enjeux de préservation de la biodiversité et de les localiser pour pratiquer de façon écoresponsable leur activité est en forte augmentation.

Répondre à cette demande est un enjeu partagé entre les Parcs et la LPO d'Auvergne Rhône Alpes pour mener à bien leurs missions de préservation de la biodiversité. C'est pourquoi un travail collectif a été mené, sous l'animation de la LPO en lien avec les Parcs d'AURA.

Ce travail a permis d'établir les principes de définitions des zones sensibles et de développer un outil de diffusion – Biodiv'Sport - auprès des plateformes partenaires de la démarche (Camptocamp, Whympr, Geotrek). Les informations sur cet outil sont consultables sur biodiv-sports.fr.

CONTENU DE LA CONVENTION

Afin de définir le partenariat entre la LPO et les Parcs et poursuivre le développement, la maintenance et la promotion de l'outil Biodiv'sport, une convention a été établie pour une durée de 3 ans (2019-2021). La LPO, en tant que coordinateur de la démarche, assure l'animation, l'appui technique, la maintenance et l'hébergement de l'outil ; fait le lien avec les plateformes utilisatrices (Camptocamp, ...) et recherche de nouveaux partenaires.

Cette convention doit permettre d'assurer la continuité de la dynamique du projet et son évolution encore nécessaire tout en accompagnant le projet vers une autonomie relative à l'horizon 2021. Pour ce faire, une contribution des partenaires est prévue pour assurer la maintenance technique, l'hébergement, et l'animation de la démarche.

La contribution du Parc s'élève à 550€ par an jusqu'en 2021. A l'issue de cette période, l'objectif est que le nombre de partenaires ayant rejoint la démarche soit suffisant pour assurer la pérennité de l'outil web avec un coût de maintenance technique partagé et réduit et une gouvernance partagée ne nécessitant pas de convention financière entre les partenaires.

Le suivi de cette convention est assuré par un comité de pilotage constitué de l'ensemble des signataires de la convention.

Concernant l'outil Biodiv'sport, chaque partenaire dispose d'un accès à la plateforme et de la possibilité, après concertation avec les acteurs concernés, d'alimenter la plateforme avec des nouvelles zones de sensibilité ou de nouvelles espèces.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider la Convention de partenariat 2019-2021 entre le Parc et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes,***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 DEC. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 12 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 20 voix

Délibération n° BS-2019/34

Objet : Convention de partenariat entre le Parc, le lycée horticole de Saint-Ismier (EPLEFPA) et l'exploitation du lycée

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
BURLET Céline	LOVERA Jean
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle
	PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	QUAIX Mireille
	SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian à GERIN Anne	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 20
 Exprimés (en voix): 20
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention de partenariat entre le Parc, le lycée horticole de Saint-Ismier (EPLEFPA) et l'exploitation du lycée

Le Parc naturel régional de Chartreuse a lancé en 2016 une opération scientifique, participative et innovante autour des semences de fruits et légumes anciens et/ou locaux en partenariat avec le CRBA (Centre de Ressources de Botanique Appliquée) et l'association Jardins de Mémoires Montagnes (JDMM). Cette initiative constitue un programme unique en France à l'échelle d'un tel territoire. Il s'agit de se réapproprier un patrimoine oublié et le réinvestir dans une économie alimentaire locale pour le futur.

Parmi les variétés d'origine locale et régionale, plus de 70 variétés ont déjà été retrouvées. Le Parc souhaite favoriser de nouveau leur expérimentation sur le territoire afin de permettre aux agriculteurs, mais aussi aux particuliers et aux consommateurs, la réappropriation d'un patrimoine biologique et culturel.

Parmi les pistes de valorisation envisagées, suite à ce travail de recensement et d'enquêtes, il a été décidé de développer des synergies avec les Centres de formation agricole. Des rencontres ont ainsi eu lieu avec les établissements situés à proximité du Parc : le Lycée agricole de Reinach à La Motte-Servolex, le lycée du Bocage à Chambéry et le Lycée horticole de Saint-Ismier.

Les spécialités proposées par le Lycée horticole et le CFPPA de Saint-Ismier, ainsi que les activités développées par l'exploitation du lycée ont permis de conduire des actions en commun en 2018 autour de la valorisation des variétés anciennes et/ou locales (accueil de sessions de formation, site de multiplication de certaines semences, ...).

CONTENU DE LA CONVENTION

Afin de renforcer et de formaliser ce travail partenarial, il a été décidé d'élaborer une convention de partenariat qui permettra de :

- Définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires.
- Préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun.

Le Parc de Chartreuse, l'EPLEFPA de Saint-Ismier et son exploitation pédagogique s'engagent conjointement à établir les conditions favorables pour :

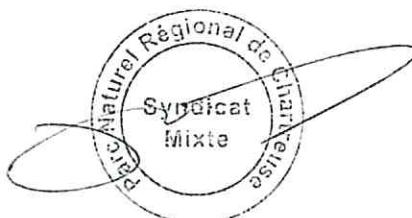
- Valoriser le travail de recherche établi autour des variétés anciennes et/ou locales de fruits, légumes, céréales et d'espèces ornementales de Chartreuse.
- Promouvoir cette démarche expérimentale.
- Développer la multiplication des semences et des arbres fruitiers.
- Favoriser la diffusion des connaissances sur ce projet.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider la Convention de partenariat 2019-2021 entre le Parc, le Lycée horticole de Saint-Ismier et son exploitation ;**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 DEC. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 18 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2019/35

Objet : Reconduction de la convention de gestion pour les sites Natura 2000 isérois pour 2020-2022

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline	ESCARON Dominique
GERIN Anne	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix LANGENIEUX-VILLARD Philippe à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle
	PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
	QUAIX Mireille
	SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix LEBLANC Christian à GERIN Anne	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix): 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Reconduction de la convention de gestion pour les sites Natura 2000 isérois pour 2020-2022

En 2008, conformément aux engagements inscrits dans sa charte liés à la volonté de gérer les entités écologiques remarquables du Plan du Parc, le Parc s'est porté candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

Une convention Parc-Etat a été signée en octobre 2008 pour fixer les engagements réciproques du Parc et de l'Etat pour 3 ans (2009-2011). Au travers de cette convention, l'Etat s'engage notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura 2000. Cette convention a été reconduite en 2011 pour 3 ans (2012-2014) puis annuellement pour les années 2015 et 2016, et de nouveau sur la période 2017-2019. Cette convention arrivant à son terme, il est proposé de reconduire la convention Etat-Parc concernant l'engagement du Parc dans la gestion des sites Natura 2000 isérois pour les 3 années à venir (2020-2022).

Par ailleurs, une grille d'objectifs a été mise en place en 2018 pour la période 2019-2021 et fixe le budget pour l'animation et la gestion des 3 sites dont le Parc est gestionnaire à 41 000 € environ.

PROJET DE GESTION POUR 2020

En 2020, il est notamment prévu :

- De finaliser l'actualisation du DOCOB de l'Herrétang (réalisation de groupes de travail et validation du document) ;
- De suivre l'animation de la 5^e année de travaux du plan de gestion hydraulique concerté de l'Herrétang et de réaliser un bilan mi-parcours ;
- De réaliser un diagnostic croisé enjeux agricoles / enjeux environnementaux sur l'Herrétang ;
- De faire valider la mise à jour du DOCOB du Charmant Som (mise à jour du contenu et adjonction des cahiers des charges permettant de monter des contrats Natura 2000 sur ce site) ;
- De suivre le projet d'assainissement du Charmant Som en lien avec les partenaires ;
- De mettre à jour la carte des habitats d'intérêt communautaire sur les sites du Charmant Som et de l'Herrétang ;
- De réaliser une prospection odonates sur les milieux humides du Charmant Som
- Et toutes missions inhérentes au poste d'animation des sites Natura 2000 décrites dans la convention initiale.

COUT ET FINANCEMENT ANNÉE 2020

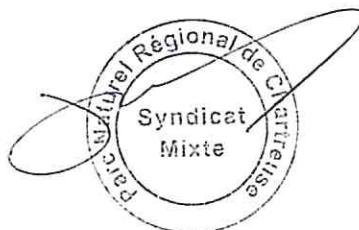
DÉPENSES		RECETTES	
Animation et actions	41 000 €	Europe (50%)	20 500 €
		Etat (50%)	20 500€
Total	41 000 €	Total	41 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider le projet pour l'année 2020 ainsi que son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,*
- *De valider la reconduction de la convention de gestion Parc-Etat pour l'année 2020-2022,*
- *D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 DEC. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 18 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2019/36

Objet : Aides aux sportifs 2020

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline	ESCARON Dominique
GERIN Anne	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix LANGENIEUX-VILLARD Philippe à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle
	PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
	QUAIX Mireille
	SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix LEBLANC Christian à GERIN Anne	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix) : 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Aides aux sportifs 2020

En lien avec sa politique évènementielle, le Parc soutien depuis 2017 de jeunes sportifs affiliés à des clubs du territoire et qui contribuent à valoriser la Chartreuse dans ses valeurs d'identité culturelle.

Rappel des critères et principes de soutien par le PNRC

1. Considérer les disciplines sportives pratiquées en Chartreuse et correspondant à nos marqueurs identitaires,
2. Obligation faite aux sportifs d'être licencié dans une association/club dont le siège est en Chartreuse (au sens communes adhérentes au PNRC) et de représenter son association effectivement dans les compétitions régionales et nationales,
3. Figurer sur la liste Jeunesse et Sport haut niveau,
4. Avoir obtenu des titres ou des podiums en championnat de France et/ou
5. Être sélectionné en équipe de France, en coupe d'Europe, en Championnats du monde ou JO.

Les critères 1 et 2 sont obligatoires ; le 3, et les 4 et/ou 5 sont les prérequis pour l'attribution d'une aide.

L'athlète soutenu s'engage à porter les couleurs et à citer le soutien du Parc naturel régional de Chartreuse dans toute opération médiatique ou évènementielle. Un bandeau « Chartreuse » sera fourni aux athlètes soutenus pour être apposé sur les bonnets. Ce dispositif peut être complémentaire par rapport aux aides proposées par les Départements Isère ou Savoie.

Proposition de soutien pour 2020

Pour la saison 2019/2020, 5 demandes de soutien ont été formulées,

5 skieurs de fond/nordique affiliés au SNC :

- **Jules Lapierre** et **Lou Reynaud** déjà soutenus en 2017 et 2018 qui affichent des résultats significatifs, dont une participation aux JO de PyongYang en 2018, et un titre de champion du monde sur 15 km skating en Finlande en janvier 2019 pour Jules Lapierre. Et plusieurs podiums nationaux et internationaux pour Lou Reynaud ; cette dernière a été sélectionnée pour les championnats du monde à Lahti (Finlande) de janvier 2019 en junior Dames (U20)

- **Victor Lovera** déjà soutenu en 2019, a obtenu 2 titres de vice-champion de France en 2018 et a été sélectionné en championnat d'Europe. En 2019, il obtient le titre de Vice-Champion de France et entre dans le circuit de la Coupe d'Europe en participant à 12 compétitions en Equipe de France ; il est sélectionné en équipe de France junior.

- **Lou Thiévent** et **Baptiste Roux** formulent une demande pour la première fois.

Lou Thiévent a obtenu le titre de champion de France au sprint en catégorie U17.

Baptiste Roux, bien que titré en coupe de France et ligue AURA en 2019, n'obtient pas de titre, de podium en championnat de France ou de sélection en équipe de France, coupe d'Europe, championnats du monde ou JO. Il ne remplit donc pas les critères de soutien du PNRC.

Aussi, il est proposé de retenir les aides suivantes, sur le budget « aides au manifestations 2020 » pour 4 sportifs du SNC, ajustées sur leurs résultats de la saison passée :

Nom de l'athlète	Club	discipline	Subv. Parc proposée
Jules Lapierre	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	1 500,00 €
Lou Reynaud	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	1 500,00 €
Victor Lovera	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	1 500,00 €
Lou Thiévent	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	500,00 €
TOTAL			5 000,00 €

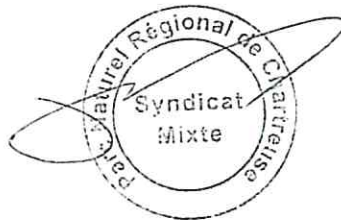
Une convention sera établie entre l'athlète, le club et le Parc nat pour le versement du soutien au club et préciser les engagements de chacune des parties.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider les aides aux sportifs 2020 ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer les conventions.***
- ***D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.***

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 DEC. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 17 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 31 voix

Délibération n° BS-2019/37

Objet : Aides à manifestations 2020

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GERIN Anne	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix LANGENIEUX-VILLARD Philippe à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle
	PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard à ARBOR Gérard
ENGRAND Christophe	PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	QUAIX Mireille
	SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix LEBLANC Christian à GERIN Anne	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 31
 Exprimés (en voix): 31
 Pour : 31 (pour 16 manifestations)
 Contre : 15 (pour 1 manifestation)
 Abstention : 15 (pour 1 manifestation)
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Aides à manifestations 2020

Une charte évènementielle du Parc, à l'instar de la charte culturelle, a été proposée et sera appliquée pour les événements 2020. Elle établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère évènementiel. Un appel à candidature a été lancé sur le territoire auprès des porteurs d'évènement et sur le site web du Parc de Chartreuse fin juin 2019, pour sélectionner les manifestations 2020. La clôture de réception des candidatures était fixée au 30/09/2019.

Rappel des critères :

- La nature et la thématique de l'action culturelle ou évènementielle,
- Le rayonnement de l'action (localisation, cible et origine des publics, portée géographique),
- La valorisation du territoire. Contribution de l'action aux piliers de l'identité culturelle,
- Les démarches de médiations envers les publics : le lien social/intergénérationnel ; les actions pédagogiques,
- Les retombées économique et touristique,
- Le développement durable.

19 dossiers ont été réceptionnés suite à l'appel à candidature, proposant 20 manifestations. Au regard des critères définis, 16 dossiers (totalisant 17 manifestations) ont été soumis :

MANIFESTATION	STRUCTURE	MONTANT	VOTE en voix
2 manifestations sport nordique SNC (Challenge national nordique U17 et Fête du Biathlon)	Ski Nordique Chartreuse	2500 €	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0
35 ^{ème} Passe Montagne	AADEC	1000 €	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0
Les Nocturnes de Chartreuse	Chartreuse Nordique	500 €	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0
Hand'Icare cup	Association Parateam	400 €	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0
Festival Le Guiers fait son cirque	Association Solfacirc	500 €	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0
La Petite reine de Chartreuse	OT communautaire le Grésivaudan	500 €	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0
31 ^{ème} Trail du Grand-duc	Chartreuse Tourisme	1200 €	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0
Sappey'tille	La Bonne Fabrique	800 €	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0
4 ^{ème} fête préhistorique en Chartreuse	Musée de l'Ours des Cavernes / commune Entremont le Vieux	800 €	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0
46 ^{ème} Fête des Paysans et Artisans	AADEC	1000 €	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0
Mandrin Belle humeur	Academy'n Co	800 €	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0
Festiv'arts en Chartreuse	Association Chartrouz'art	500 €	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

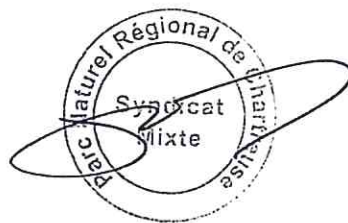
Trail du Buis	Association Le Trail du Buis	400 €	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0
Livre en Marches	Association Inform'action	1000 €	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0
Documentaire La Foi en Bois	Association Tourisme et Cinéma (Marc Zeni)	3500 €	Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0
Biennale Neige et Glace	Association des Artistes de Chartreuse	500 €	Pour : 1 (C. Muller) Contre : 15 (A. Gerin, D. Escaron, B. Bienassis, A. Rougier, D. Romagnoli, R. Villien, J. Lovera, C. Wolff) Abstention : 15 (J.L. Poulet, G. Arbor, N. Béranger)

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider les aides à 16 manifestations 2020** : Challenge national nordique U17, fête du biathlon, 35^{ème} Passe Montagne, Les nocturnes de Chartreuse, Hand'icare Cup, Festival le Guiers fait son cirque, La Petite Reine de Chartreuse, 31^{ème} trail du Grand Duc, Sappey'tille, 4^{ème} fête préhistorique en Chartreuse, Mandrin Belle humeur, Festiv'arts en Chartreuse, Trail du Buis, Livre en Marche et documentaire La Foi en Bois ;
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.**

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 DEC. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 17 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 31 voix

Délibération n° BS-2019/38

Objet : Avenant N°1 à la convention avec Chartreuse Tourisme

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GERIN Anne	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix LANGENIEUX-VILLARD Philippe à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle
	PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard à ARBOR Gérard
ENGRAND Christophe	PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	QUAIX Mireille
	SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix LEBLANC Christian à GERIN Anne	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 31
 Exprimés (en voix) : 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Avenant N° 1 avec Chartreuse Tourisme

Par délibération en date du 7 février 2019 le Parc a défini son soutien à l'activité de Chartreuse Tourisme.

Le Bureau a acté la participation du Syndicat Mixte à hauteur de 25 200 € sur les actions suivantes :

- Relations Presse : pour un budget prévisionnel de 12 000 €
- Outil de commercialisation open-system : pour un budget prévisionnel de 1 500 €
- Supports de communication : carte Chartreuse +, édition de la carte touristique de Chartreuse et de la route des savoir-faire et des sites culturels. Budget prévisionnel de 5 500 €
- Salon de la randonnée de Lyon : évènement régional majeur auquel Chartreuse Tourisme disposera d'un stand en son nom. Budget prévisionnel : 4 000 €
- Flux Vision Tourisme (observation touristique) : Budget prévisionnel de 2 700 €

En complément des moyens alloués par le Parc à Chartreuse Tourisme, Il est proposé d'affecter une subvention au budget global de Chartreuse Tourisme à hauteur de 24 800 € maximum. Ce soutien complémentaire portera le soutien total du Parc à Chartreuse Tourisme à hauteur de 50 000 € comme cela avait été inscrit au budget du Parc. Les modalités de versement de cette subvention sont déterminées par l'avenant N°1 à la convention avec Chartreuse Tourisme 2019.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver l'avenant N°1 à la convention annuelle d'objectifs avec Chartreuse Tourisme,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment cet avenant.***

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 DEC. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 17 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 31 voix

Délibération n° BS-2019/39

Objet : Convention avec l'Ageden et l'Asder dans le cadre du programme d'action TEPOS 2

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ARBOR Gérard BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GERIN Anne	ESCARON Dominique LOVERA Jean ROUGIER Alain VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MULLER Claude POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix LANGENIEUX-VILLARD Philippe à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard à ARBOR Gérard PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	QUAIX Mireille SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix LEBLANC Christian à GERIN Anne MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 31
 Exprimés (en voix): 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention avec l'Ageden et l'Asder dans le cadre du programme d'action TEPOS 2

Le Parc a renouvelé sa labellisation TEPOS en mai 2019, lui permettant ainsi de recevoir une enveloppe financière d'ingénierie au service du territoire. Le plan d'actions proposé à l'ADEME et la Région et financé dans ce cadre inclue, entre autres :

- Une action d'accompagnement à la rénovation performante du bâti public. Cette action est complémentaire à l'enveloppe de soutien à l'investissement dans la rénovation du Contrat Parc,
- Une action de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels à l'utilisation optimale du bois bûche.

L'Asder et l'Ageden sont des associations qui ont pour but de sensibiliser et d'informer divers publics, citoyens et collectivités principalement, sur la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et la prévention des dérèglements climatiques dans une optique de développement durable, sur le territoire des départements de la Savoie et de l'Isère.

Le Parc souhaite leur confier une partie des missions de la démarche TEPOS 2, et pour cela envisage de signer une convention de partenariat.

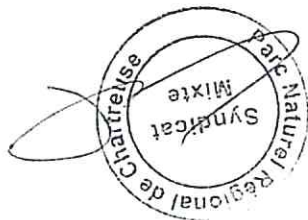
Cette convention est prévue jusqu'à la fin de l'année 2021, d'un montant de 24 930.00 €. Elle prévoit une aide à la réalisation d'un état des lieux des projets des communes avant les élections, l'organisation d'ateliers "Comment rénover mon patrimoine bâti et quels partenaires mobiliser ?", plusieurs journées d'accompagnement approfondi des projets des communes selon les besoins (rédaction cahier des charges, sélection d'entreprises, suivi de chantiers...), des actions de sensibilisation bois bûche à destination du grand public, et une aide à la mobilisation des revendeurs de bois bûche.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser le Président à signer la convention,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.***

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 DEC. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 17 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 31 voix

Délibération n° BS-2019/40

**Objet : Animation du Plan Pastoral Territorial porté par le PNR de Chartreuse
 Année 2020**

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ARBOR Gérard BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GERIN Anne	ESCARON Dominique LOVERA Jean ROUGIER Alain VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MULLER Claude POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix LANGENIEUX-VILLARD Philippe à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard à ARBOR Gérard PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	QUAIX Mireille SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix LEBLANC Christian à GERIN Anne MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 31
 Exprimés (en voix): 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Animation du Plan Pastoral Territorial
 porté par le PNR de Chartreuse – Année 2020**

Le Parc naturel régional de Chartreuse a contractualisé avec la Région Rhône-Alpes un 1^{er} Plan Pastoral Territorial (PPT 2010-2015). De nombreux projets contribuant à l'amélioration des espaces pastoraux de Chartreuse ont été réalisés grâce à l'aide du Conseil Régional. Face aux résultats de ce premier programme et des nombreux projets en émergence, le Parc naturel régional de Chartreuse assure le portage d'un second PPT (2015-2020) et en assure l'animation et la coordination en synergie avec l'ensemble des acteurs concernés.

Afin de poursuivre la dynamique engagée ces dernières années en termes d'animation et de fonctionnement, le Parc de Chartreuse souhaite s'attacher les services de la Fédération des Alpes de l'Isère pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'émergence des projets, l'animation et le suivi financier de ce programme. Cette co animation permettra un lien accru entre le territoire et les acteurs pastoraux et ainsi avoir une vision globale sur le pastoralisme du Parc.

Budget prévisionnel et plan de financement prévisionnel

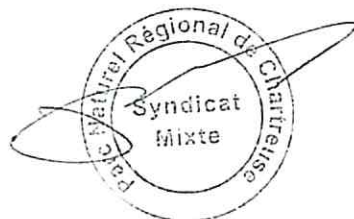
Poste	Coût	Financeur	Taux	Montant
Animation par le Parc de Chartreuse (11 jours)	2 501,84 €	Région Auvergne Rhône Alpes	60 %	5 234,00 €
Appui des services pastoraux pour l'animation et le bilan du PPT 2015-2020	6 221,46 €	Autofinancement	40 %	3 489,30 €
Total	8 723,30 €	Total		8 723,30 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider l'opération décrite ci-dessus ;*
- *De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus ;*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.*

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 DEC. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 17 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 31 voix

Délibération n° BS-2019/41

Objet : Poste animation « agriculture de proximité »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ARBOR Gérard BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GERIN Anne	ESCARON Dominique LOVERA Jean ROUGIER Alain VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MULLER Claude POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix LANGENIEUX-VILLARD Philippe à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard à ARBOR Gérard PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	QUAIX Mireille SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix LEBLANC Christian à GERIN Anne MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 31
 Exprimés (en voix): 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Poste animation « agriculture de proximité »

Les circuits courts permettent à de nombreux agriculteurs de développer et pérenniser leur activité et ainsi de maintenir une activité agricole dynamique et pérenne sur le territoire du PNR de Chartreuse. D'autre part, les habitants, visiteurs et acteurs de la restauration commerciale et scolaire mais aussi les professionnels du tourisme (tables d'hôtes, centre de vacances, ...) recherchent de plus en plus à consommer des produits issus du territoire dont ils connaissent le producteur, les pratiques etc.

Le Parc de Chartreuse, en partenariat avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), accompagne depuis plusieurs années les démarches de valorisation des produits agricoles et souhaite poursuivre cette action en renforçant la structuration des producteurs et leur autonomie, mais aussi en accompagnant l'émergence de nouvelles formes d'organisation et de commercialisation, en impulsant des projets d'alimentation locale de qualité en restauration hors domicile.

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Il s'agit du financement d'un poste d'animation sur l'année 2020.

Le travail portera sur :

- La valorisation des productions fermières (accompagnement des producteurs dans des projets d'équipements collectifs pour la transformation et la commercialisation, appui à l'émergence de projet de point de vente de produits fermiers bio et locaux, faire connaître les produits fermiers disponibles sur le territoire...).
- L'accompagnement de communes autour de projets d'amélioration de la qualité des repas servis en restauration scolaire
- Le développement de projets autour de l'alimentation à destination des familles et parents de jeunes enfants et des personnes en situation de précarité (en partenariat avec les associations locales et Centre social) : sensibilisation à l'achat local et à une alimentation saine...
- La poursuite du projet de coopération "Projet Alimentaire Inter Territoire" en lien avec les EPCI de Grenoble Alpes Métropole, du Pays Voironnais, du Grésivaudan, du Trièves, la ville de Grenoble, et le Parc du Vercors ainsi que les partenaires suivants : Chambre d'agriculture de l'Isère, collectif autonomie alimentaire de Grenoble, Réseau des Conseils de Développement.
- La participation ou co-organisation à des événements de promotion de l'agriculture du territoire et de ses produits (*Ronde Gourmande* à Chambéry, *Descente des Alpes* à Grenoble, *vis ma vie d'agriculteur*, ...).

COUT ET FINANCEMENT

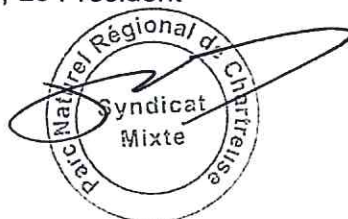
DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	28 496,36 €	Europe Leader (80%)	22 797,08 €
		Autofinancement parc (20%)	5 699,28 €
Total	28 496,36 €	Total	28 496,36 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 DEC. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 17 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 31 voix

Délibération n° BS-2019/42

Objet : Animation, gestion et fonctionnement LEADER 2020

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GERIN Anne	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix LANGENIEUX-VILLARD Philippe à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle
	PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard à ARBOR Gérard
ENGRAND Christophe	PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	QUAIX Mireille
	SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix LEBLANC Christian à GERIN Anne	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 31
 Exprimés (en voix): 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation, gestion et fonctionnement LEADER 2020

Le Parc naturel régional de Chartreuse porte un programme européen « LEADER », qui permet de soutenir des actions de développement rural jusqu'en 2022.

Le Parc bénéficie d'une enveloppe financière de 1 658 236 € de FEADER, pour soutenir les projets entrant dans sa stratégie.

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé à mettre en place une équipe d'animation et de gestion LEADER, tout le long du programme.

RETOUR SUR L'ANNEE 2019

En 2019, 4 réunions du Comité de programmation ont été organisées, afin de subventionner 20 nouveaux projets. En tout, depuis mi-2017, ce sont 59 projets locaux qui ont été accompagnés pour un total de 1 062 000 € de subventions européennes.
 Ce bon avancement du programme a permis au Parc d'obtenir en avril 2019 une enveloppe complémentaire de 300 000 € de FEADER pour le territoire.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement des postes d'animation (1 ETP) et de gestion (0,5 ETP) du programme Leader sur l'année 2020 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Principales missions liées à l'animation :

- animation générale du programme et de son suivi - évaluation,
- accompagnement des porteurs de projets,
- organisation des réunions du comité de programmation et des Rencontres Territoriales Leader (RTL),
- relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs et l'autorité de gestion,
- animation et suivi des projets de coopération,
- participation aux réunions de réseaux.

Principales missions liées à la gestion :

- édition des accusés de réception et instruction des dossiers,
- rédaction des engagements juridiques et lien avec l'Autorité de gestion,
- réception de la demande de paiement et vérification de la complétude de celle-ci,
- transmission de la demande de paiement à l'ASP,
- suivi administratif et financier des dossiers.

COUT ET FINANCEMENT

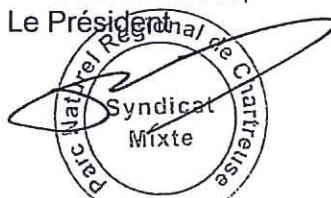
DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Salaires et charges	63 065,62 €	Europe (80%)	50 852,50 €
Cotisation 2020 au réseau régional	500,00 €	Parc (20%)	12 713,12 €
Total	63 565,62 €	Total	63 565,62 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision***

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 DEC. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 17 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 31 voix

Délibération n° BS-2019/43

Objet : Animation transition énergétique 2020

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GERIN Anne	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MULLER Claude
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix LANGENIEUX-VILLARD Philippe à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle
	PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard à ARBOR Gérard
ENGRAND Christophe	PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	QUAIX Mireille
	SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix LEBLANC Christian à GERIN Anne	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 31
 Exprimés (en voix): 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation transition énergétique 2020

Le Parc naturel régional de Chartreuse porte un programme TEPOS de transition énergétique, qui vient d'être renouvelé pour trois ans en mai 2019. Dans ce cadre, une chargée de mission assure l'animation de la démarche, portant sur les volets maîtrise des consommations énergétiques, production d'énergie renouvelable et mobilité.

RETOUR SUR L'ANNEE 2019

En 2019, de nombreux projets ont été accompagnés :

- Financement de projets de rénovation éclairage public et bâtiments publics sur une dizaine de communes,
- Animation du réseau d'autostop organisé Rezo Pouce et nouvelles implantations sur Cœur de Savoie,
- Réalisation d'action de sensibilisation aux mobilités douces auprès des scolaires et réalisation d'un documentaire,
- Accompagnement de projets d'énergie renouvelable : pilotage d'une étude permettant la pérennisation du réseau de chaleur historique de St Pierre d'Entremont, accompagnement à la structuration des porteurs de projets sur la Turbine de l'Oule sur le Plateau des Petites Roches,
- Réalisation de matinées conseil rénovation,
- Mise en place d'un projet de coopération LEADER inter Parcs « Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés ».

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la transition énergétique sur l'année 2020 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Principales missions liées à l'animation transition énergétique :

- animation générale du programme TEPOS et de son suivi - évaluation,
- accompagnement des porteurs de projets,
- relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs,
- animation et suivi des projets de coopération,
- participation aux réunions de réseaux.

COUT ET FINANCEMENT

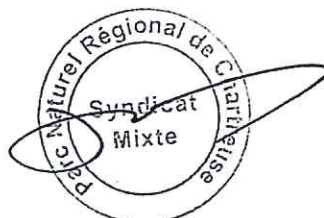
DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Salaires et charges	46 081.91 €	Europe (80%)	36 865.52 €
		Parc (20%)	9 216.39 €
Total	46 081.91 €	Total	46 081.91 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **10 DEC. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 6 décembre 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 17 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 31 voix

Délibération n° BS-2019/44

Objet : Maison du Parc : lancement de la mise en œuvre du projet

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ARBOR Gérard BIENASSIS Brigitte
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GERIN Anne	ESCARON Dominique LOVERA Jean ROUGIER Alain VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ROMAGNOLI Danielle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MULLER Claude POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix LANGENIEUX-VILLARD Philippe à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard à ARBOR Gérard PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	QUAIX Mireille SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix LEBLANC Christian à GERIN Anne MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 31
 Exprimés (en voix): 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Maison du Parc : lancement de la mise en œuvre du projet

A l'occasion du débat d'orientations budgétaires puis du vote du budget pour l'année 2018, a été validé le lancement en 2018 de la réalisation des études pour la construction de la maison du Parc sur le Plan de Ville de Saint Pierre de Chartreuse, le bâtiment comprenant l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse et la maison du Parc avec des espaces mutualisés entre les deux structures.

Ce projet étant visible de toutes parts, le Parc et la communauté de communes Cœur de Chartreuse ont décidé de mettre en place un groupement de commandes. (BS du 3/05/2018).

Objet de la décision

L'architecte retenu à la suite du concours est une équipe constituée autour de CREON. Le projet est en phase APD ce qui va pouvoir permettre au Parc de déposer auprès de ses financeurs le dossier de demande de subvention.

Le projet va entrer dès lors dans la phase d'acquisition des parcelles pour la construction du bâtiment, de dépôt du permis de construire puis de préparation des DCE et de passation des marchés pour les travaux.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, le Parc doit être propriétaire du foncier concerné :
Dans le détail :

Il doit se porter acquéreur avec la communauté de communes Cœur de Chartreuse pour moitié des parcelles suivantes sises sur la Commune de Saint Pierre de Chartreuse :

Parcelle N°133 appartenant à Monsieur et Madame RORATO d'une surface de 37 m²n au prix de 1 500 € hors frais de notaire et accessoires

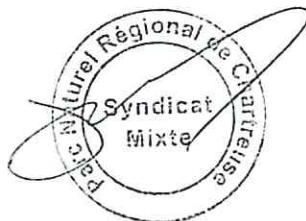
Parcelle N°134 du domaine privé de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse cédée à l'euro symbolique hors frais de notaire et accessoires

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la réalisation de la Maison du Parc et notamment le dépôt des dossiers de financement, les actes notariés, les permis de construire, les marchés de travaux.***

Ainsi fait et délibéré le 6 décembre 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 10 DEC. 2019



DECISIONS DU PRESIDENT

- 20 Rivières sauvage – animation de la démarche et accompagnement de la démarche de concertation sur le Guiers Mort 2019
- 21 Développer les dynamiques d'économie circulaire
- 22 Appel à candidature 16.71 « Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2020 »
- 23 Soutien à la rénovation de l'éclairage public – commune de St Cassin
- 23' Soutien à la rénovation d'éclairage public – commune de St Cassin
- 24 Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréaliier et ornemental de Chartreuse – expérimentation 2019
- 25 Programme opérationnel 2019 relatif aux projets pédagogiques
- 26 Réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires – 2019/2020

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°20/19

Objet : « Rivières sauvages : animation de la démarche et accompagnement de la démarche de concertation sur le Guiers mort 2019 »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Rivières sauvages : animation de la démarche et accompagnement de la démarche de concertation sur le Guiers mort 2019» st arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Concertation autour du projet et suivi participatif	6 000,00 €	Conseil Régional ARA	6 835,00 €
Animation de la démarche	7 670,00 €	Agence de l'eau CD 38	4 835,00 €
			2 000,00 €
TOTAL	13 670,00 €	TOTAL	13 670,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et l'Agence de l'eau seront sollicités en vue du financement de cette opération.

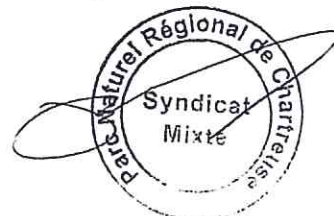
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 20/06/2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°21/19

Objet : « Développer les dynamiques d'économie circulaire »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Développer les dynamiques d'économie circulaire» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestation externe	980 €	Conseil Régional ARA	8 005 €
Communication	4 355 €	Autofinancement	1 466 €
Transport	550 €		
Stage	3 586 €		
TOTAL	9 471 €	TOTAL	9 471 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

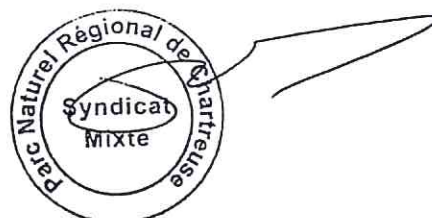
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

25 JUL. 2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°22/19

Objet : Appel à candidature 16.71 « Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2020 »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2020 » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Animation	52 906.40 €	Région Rhône Alpes	12 000.00 €
		FEADER	21 162.56 €
		Autofinancement	19 743.84 €
TOTAL	52 906.40 €	TOTAL	52 906.40 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et les fonds européens FEADER seront sollicités en vue du financement de cette opération.

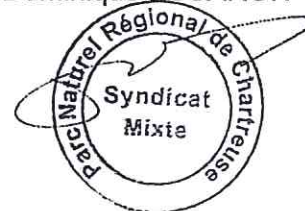
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 13 septembre 2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°23/19

Objet : Soutien à la rénovation de l'éclairage public – commune de St Cassin

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la convention TEP-CV signée avec l'Etat en 2016 instaurant un fonds de soutien à la rénovation de l'éclairage public à destination des communes du territoire pour qu'elles rénovent leur éclairage public, afin de réaliser des économies d'énergie, mais également d'amorcer une réflexion sur l'extinction nocturne si elle n'est pas déjà mise en place..

Vu la délibération du Comité syndical du 8 février 2018 incluant à la programmation cette action,

Vu le projet de la Commune de Saint Cassin déposé en juin 2019 et destiné à réaliser le renouvellement de son éclairage public sur différentes zones,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement du projet de la commune de Saint Cassin est défini comme suit :

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>			
Grands postes de dépenses	Montant	Financeurs	Montant subventionnable	Taux	Montant
Changement des lampes d'éclairage public obsolètes, suppression de points lumineux, remplacement d'armoires	33 250 € HT	SDES	33 250 € HT	33 %	11 000 € HT
		Parc naturel régional de Chartreuse	33 250 € HT	27 %	9000 € HT
		Autofinancement		40 %	13 250 € HT
Total	33 250 € HT	Total			33 250 € HT

Article 2 :

Le syndicat mixte versera à la commune la somme de 9000 € au titre du fonds de concours dans le cadre d'une convention signée entre le Parc et la commune.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
 Le 1/10/2019



Pour copie conforme

Le Président
 Dominique ESCARON

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°23/19

Objet : Soutien à la rénovation de l'éclairage public – commune de St Cassin

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la convention TEP-CV signée avec l'Etat en 2016 instaurant un fonds de soutien à la rénovation de l'éclairage public à destination des communes du territoire pour qu'elles rénovent leur éclairage public, afin de réaliser des économies d'énergie, mais également d'amorcer une réflexion sur l'extinction nocturne si elle n'est pas déjà mise en place..

Vu la délibération du Comité syndical du 8 février 2018 incluant à la programmation cette action,

Vu le projet de la Commune de Saint Cassin déposé en juin 2019 et destiné à réaliser le renouvellement de son éclairage public sur différentes zones,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement du projet de la commune de Saint Cassin est défini comme suit :

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Grands postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant
Changement des lampes d'éclairage public obsolètes, suppression de points lumineux, remplacement d'armoires	31 544,30 € HT	SDES	8 790,00 € HT
		Parc naturel régional de Chartreuse	9 000,00 € HT
		Autofinancement	13 754,30 € HT
Total	31 544,30 € HT	Total	31 544,30 € HT

Article 2 :

Le syndicat mixte versera à la commune la somme de 9000 € au titre du fonds de concours dans le cadre d'une convention signée entre le Parc et la commune.

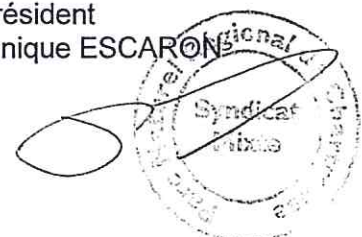
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 1/10/2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARONS



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°24/19

Objet : « Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalier et ornemental de Chartreuse – expérimentation 2019 »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

L'action prévoit une formation à la taille et greffe des arbres fruitiers auprès du grand public.
Le tarif relatif à cette prestation est arrêté comme suit :

Frais d'inscription : 40 € la journée

Inscription définitive à réception du chèque à l'ordre du Trésor Public

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

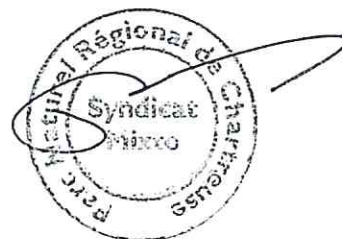
Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 03/10/2019

Pour copie conforme

Le Président

Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 25/19

Objet : Programme opérationnel 2019 relatif aux projets pédagogiques

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

De donner délégation de signature au directeur du Parc naturel régional de Chartreuse pour signer les conventions de soutien aux projets pédagogiques.

Copie adressée :

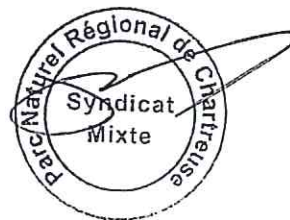
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 03/10/2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 19/26

Objet : Réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires - 2019/2020

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1-1°
Considérant la mise en concurrence faite sur le BOAMP le 19/07/2019
Considérant l'analyse des offres réalisée par la Vice-Présidente en charge de l'administration et des finances lot par lot,
Considérant la conformité des offres de : association HISTOIRES DE..., syndicat local CARTUSIANA, NATHALIE HOUDIN photographe, association LA PASSION DU BOIS, OFFICE NATIONAL DES FORETS AGENCE ISERE, ESF de Chartreuse, Association LES RELAIS DE LA CHARTREUSE, SARL ECOLE DE PORTE, Association MOUNTAIN RIDERS, BELLEDONNE EN MARCHE SARL.

DECIDE

Article 1 :

De signer les marchés relatifs à la **réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires**

avec :

LOT 1 : Syndicat local Cartusiana Immeuble le fenoy – place de la mairie 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 2 : Office national des Forêts – agence départementale de l'Isère 9 quai Créqui 38026 Grenoble

LOT 3 : Association La Passion du Bois CSCS 2 av Pierre Mendès France 38320 Poisat

LOT 4 : Association Histoires de... 34 bis rue Nicolas Chorier (Atelier Bobine) 38000 Grenoble

LOT 5 : Association Histoires de... 34 bis rue Nicolas Chorier (Atelier Bobine) 38000 Grenoble

LOT 6 : Syndicat local Cartusiana Immeuble le fenoy – place de la mairie 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 7 : Syndicat local Cartusiana Immeuble le fenoy – place de la mairie 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 8 : Syndicat local Cartusiana Immeuble le fenoy – place de la mairie 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 9 : Syndicat local Cartusiana Immeuble le fenoy – place de la mairie 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 10 : Association Mountain Riders 67 rue St François de Sales 73000 Chambéry

LOT 11 : Nathalie Houdin Photographe 7 rue de l'Albe 57670 LENING

LOT 12 : Syndicat local Cartusiana Immeuble Le fenoy – place de la mairie 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 13 : ESF de Chartreuse Le bourg 38380 St Pierre de Chartreuse

LOT 14 : Association Les relais de la Chartreuse 871 route de St Hilaire 38660 Le Touvet

LOT 15 : SARL Ecole de Porte Route du Col de Porte 38700 Sarcenas

LOT 16 : Belledonne en marche SARL La perrière 38190 St Agnès

Envoyé en préfecture le 22/10/2019

Reçu en préfecture le 22/10/2019

Affiché le 22/10/2019 180 Saint-Étienne

ID : 038-253804363-20191022-19_26-AR

LOT 17 : Syndicat local Cartusiana Immeuble le fenoy – place de
Pierre de Chartreuse

LOT 18 : Association Histoires de... 34 bis rue Nicolas Chorier (Atelier Bobine) 38000
Grenoble

Selon les estimations financières annexées au bordereau des prix lot par lot

Article 2 :

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 22 octobre 2019

Pour copie conforme

Dominique ESCARON
Président du Parc



ARRETES DU PRESIDENT

NEANT